Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 063-216304576-20260625-132_2026-AR

N° 158 /2026
COMMUNE DE VIC-LE-COMTE

DEPARTEMENT DU PUY DE DÔME

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant sur l'interdiction des sauts et plongeons dans l'Allier depuis le pont des Goules, le pont Ferroviaire et le pont routier - Commune de Vic-le-Comte -

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.6, et L 2212-2 et L 2212-5 ;

- **Vu** la Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

- **Vu** le Code Pénal notamment les articles L 131-13 et R 610-5 frappant d'amendes de police toute violation des interdictions et le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police ;

- **Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;

- **Considérant** la fréquentation importante des berges de l'Allier durant la période estivale ;

- **Considérant** que des personnes sont régulièrement observées en train d'effectuer des sauts et des plongeons depuis le pont ferroviaire et le pont routier franchissant le rivière Allier sur le territoire communal ;

- **Considérant** que ces pratiques présentent un danger grave et immédiat pour les personnes concernées en notamment de la hauteur des ouvrages, de la présence éventuelle d'obstacles immergés, des variations du niveau d'eau, de la force des courants et des risques liés à la circulation ferroviaire et routière ;

- **Considérant** la nécessité de prévenir tout accident corporel susceptible d'engager la responsabilité de la collectivité ;

- **Considérant** qu'il est du devoir du Maire de prévenir les accidents et de garantir la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté annule et abroge l'arrêté municipal n°153-2020 en date du 15 juillet 2020.

Publié le : 26/06/2026 10:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/68663

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 063-216304576-20260625-132_2026-AR

Article 2 : Les sauts, plongeons et toutes pratiques assimilées consistant à se jeter dans la rivière Allier depuis le pont des Goules, le pont ferroviaire et le pont routier situés sur le territoire de la commune de Vic-le-Comte sont strictement interdits.

Article 3 : Cette interdiction s'applique à toute personne, de manière permanente et quel que ce soit la période de l'année.

Article 4 : Une signalisation réglementaire rappelant la présente interdiction est mise en place aux abords des ouvrages concernés.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté sont constatées par les agents habilités et poursuivies conformément aux lois et règles en vigueur.

Article 6 : La commune décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non-respect du présent arrêté ;

Article 7 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de la commune, et transmis au représentant de l'Etat dans le département conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : La Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de Police Municipale, Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de Vic-le-Comte, ainsi que tous les agents habilités, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vic-le-Comte,
- Mme la Responsable de la Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 25 juin 2026,

Le Maire

A. DESFORGES

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché le : 26.06.2026

Publié le : 26/06/2026 10:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/68663